

an inspection, and to regulate that there shall be two qualities of Fish, (first and second;) and in order to put our Fisheries on the same footing as those of the neighbouring Provinces, to encourage them by a premium on the Fish and Oil intended for exportation from any part of the Country, and that by fixing a higher premium for the fish of the first quality, than for that of the second, the vessel owners would be encouraged to cure the greatest quantity of Fish of the first quality; which could not fail in a few years to retrieve the reputation of the produce of their fisheries in the foreign markets, and would give a new activity to a trade in many respects very beneficial and advantageous to the country. Therefore the Petitioners humbly pray the House will be pleased to bestow a favourable attention on their present Petition, and take the object thereof into consideration, and to afford to the evil they complain of, such remedy as the House in its wisdom shall deem meet.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Inhabitants of the County of *Gaspé*.

Petition for a Bridge over the River Ste. Anne;

Mr. *Neilson* read in his place a Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Sainte Anne de la Pérade*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Neilson* informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth:—That a subject of the highest importance to the public and to the Province generally, offers itself to the consideration of the Petitioners by whom it is laid before the House: The Petitioners allude to the erection of a Bridge over the River *Sainte Anne*. That the inconveniences arising in summer when the waters are low, occasion delay and difficulty in the conveyance of the mail. That rapidity of travelling, facility of communication, celerity in the conveyance of the mail, and the numerous advantages which would be derived therefrom to the future increase of the public prosperity, are subjects which happily suggest themselves to the contemplation of the Petitioners and the Province generally. That from the details of the Plan accompanying this Petition, great facility of execution in the erection of the said Bridge may be expected, inasmuch as the cost of constructing the same would not be extremely great, although too considerable to permit its being undertaken by any private individual; it being in the power of the Petitioners to assert that a sum of Eight thousand pounds, if the Bridge is not a Draw-bridge, and Eight thousand five hundred pounds if it be a Draw-bridge, will be sufficient for its complete erection. That from the best evidence on the subject, and the *Procès Verbal* of Mr. *François Normand*, by whom the Plan above mentioned was made, accompanying the said Plan and this Petition, it appears certain that taking into consideration the depth of water, the nature of the bottom, and the proximity of the public road, the most eligible place for erecting the Bridge, would be to commence at the public wharf on the North East side, carrying it thence South West to an Island belonging to one *Louis Baribault* and terminating it at the high road. That moreover the selection of the said place for the erection of the Bridge would contribute to make the revenue arising from it more considerable, whereas if it were built higher up the River, travellers, rather than go a long distance out of their way, would be induced to make use of a water conveyance. That the owner of the land on which the Bridge must be erected has bound himself (as appears by his promise in writing, making part of the documents in support

seconde,) et pour mettre nos Pêcheries au niveau de celles des Provinces voisines, de les encourager par des Primes sur le Poisson et l'Huile destinés à être exportés d'aucune partie du Pays, et qu'en fixant cette Prime plus forte sur le Poisson de la première qualité que sur celui de la seconde, on encouragerait les Armateurs à faire le plus de Poisson de la première qualité, possible; ce qui en peu d'années ne pourrait manquer de rétablir le crédit des produits de leurs Pêcheries dans les marchés étrangers, et donnerait une nouvelle activité à un commerce très profitable et avantageux au Pays sous bien des rapports: C'est pourquoi les Pétitionnaires supplient humblement la Chambre de vouloir bien donner une attention favorable à leur présente Pétition, d'en vouloir bien prendre le sujet en considération, et d'apporter, au mal dont ils se plaignent, tel remède que dans sa sagesse la Chambre jugera convenable.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel est référée la Pétition des Habitans du Comté de *Gaspé*.

référé.

Mr. *Neilson* a lu à sa place une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Sainte Anne de la Pérade*, dont les noms y sont soussignés.

Pétition pour un pont sur la Rivière Ste.-Anne.

Après quoi, Mr. *Neilson* a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Qu'il se présente à la considération des Pétitionnaires qui le soumettent à celle de la Chambre, un sujet de la plus grande utilité pour le Public et la Province en général; c'est l'érection d'un Pont sur la Rivière *Sainte Anne*: Que les inconveniens qui se rencontrent lorsque les eaux sont basses en Été, sont un retardement et un obstacle au transport des malles: Que l'expédition dans les voyages, la facilité dans les communications, la célérité dans les transports des malles, les avantages incalculables qu'en retirerait le public sous le rapport de sa prospérité, sont des contemplations que l'avenir offre heureusement aux Pétitionnaires et à la Province en général: Que le plan dressé et qui accompagne la présente Pétition, fait par ses détails, entrevoir une exécution facile dans l'érection du dit Pont, d'autant plus que les frais que nécessiterait cette érection, ne seraient pas extrêmement considérables, quoique trop grands pour engager aucun individu à en faire l'entreprise; les Pétitionnaires étant autorisés à avancer que huit mille Louis, si le Pont n'est pas levis, et huit mille cinq cents Louis, s'il l'est, suffiront pour l'érection parfaite d'icelui: Que d'après les meilleurs renseignemens et le *Procès-Verbal* de Mr. *François Normand*, l'auteur du Plan ci-dessus mentionné, accompagnant le dit Plan et cette Pétition, il paraît certain que l'endroit le plus propre à appuyer le dit Pont, serait à prendre au nord-est, sur le Quai public, en allant au sud-ouest sur l'Île d'un nommé *Louis Baribault*, dans la Rivière *Sainte Anne*, et appuyant finalement au Chemin Royal, tant à raison des eaux du fond de la proximité du Grand Chemin public: Qu'en outre la situation du Pont au dit lieu contribuerait à en assurer des revenus plus considérables, vu que s'il était plus haut, les voyageurs auraient un trop grand espace, qui les engageraient à se servir de voitures d'eau: Que le propriétaire sur l'héritage duquel sera assis et appuyé le dit Pont s'est engagé (comme appert à sa promesse par écrit, faisant partie des documens à l'appui de cette Pétition,) à donner et fournir gratis la largeur et profondeur de terre qui serait nécessaire pour ce chemin: Que les Pétitionnaires prennent la liberté d'attirer l'attention de la Chambre sur le dit Plan de Mr. *Normand*; le zèle,